



## CHIEN DE 2<sup>èME</sup>CATÉGORIE

## Qu'est ce qu'un chien de 2ème catégorie :

- Race\* American Stafforshire Terrier
  - Race\* Tosa
  - Race\* ou type\* Rottweiler

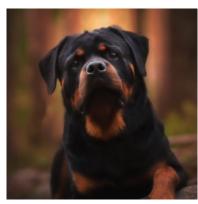
\* Race = chien de race, inscrit à un livre des origines françaises ou FCI (Fédération Cynologique Internationale) \* Type = chien qui n'est pas de race, et non inscrit à un livre des origines françaises ou FCI



American Stafforshire Terrier



Tosa



Rottweiler

## **OBLIGATIONS**

- Identification
- Certificat d'aptitude
- Permis de détention
- Assurance responsabilité civile
- Vaccin antirabique
- Laisse et muselière sur la voie publique, lieux publics et transports en commun
- Ne pas avoir été condamné pour crime, ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire

(Document équivalent pour les ressortissants étrangers)

- Être majeur
- Évaluation comportementale
- Ne pas être sous tutelle

NB : Les chiens de type Rottweiler sont d'office en 2ème catégorie, avec ou sans pedigree